

Nos abeilles sont loin d'être VSH comme dans les centres d'études et il est toujours nécessaire de les aider à combattre le varroa pour éviter des pertes catastrophiques encore enregistrées dans certains ruchers cet hiver. Certes, tout n'est pas clair, mais le varroa conserve probablement un rôle majeur dans ces disparitions, directement ou indirectement (viroses) ou potentialisateur sur nos colonies n'ayant plus de résilience dans leur environnement perturbé. (pesticides, appauvrissement floral, climat...)

Après le retrait des hausses, l'été est un moment privilégié pour traiter le varroa. En effet les abeilles hiver qui doivent vivre 6 mois, vont être élevées en fin d'été et elles nécessitent donc un couvain le plus pauvre possible en varroa.

Il est judicieux d'estimer son taux d'infestation avant et après traitement pour juger de son efficacité.

Comment estimer son taux d'infestation ?

On peut compter les varroas sur les abeilles adultes, sur le couvain de male ou par les langes graissés.

Aucune méthode n'est fiable dans l'absolu mais elles fournissent quand même un index relatif sur le taux d'infestation.

Je vous invite à reconsulter sur ce sujet [le dossier complet de Valerie Breton](#), vétérinaire au GDSA Aquitaine en fin d'article avec ses grilles d'interprétations selon la saison.

Exemple pris dans mon rucher:

La méthode par comptage sur abeille adulte au sucre glacé a l'avantage d'avoir un chiffre quasi instantané et ne tue pas les abeilles évaluées

Matériel :

- Sucre glace
- Balance précise
- Pot verre de 1KG
- Son couvercle proprement évidé avec un grillage plastique a propolis ou autre collé
- Un entonnoir avec papier filtre à café ou un bol rempli d'eau



Matériel



Tare



Pesage

On fait la tare du pot avec le couvercle et les deux cuillères à soupe château de sucre glace. On prélève ensuite sur un cadre de couvain operculé des abeilles en effleurant les abeilles de HAUT en BAS (les abeilles tombent toutes seules dans le pot) et s'engluent du sucre qui les empêchent de repartir. Une abeille pèse 0.14 g. Capturer au moins 30 g sur trois cadres soit 200 abeilles ou plus pour un comptage représentatif. (300 abeilles = 42g)

Secouer sur un bol d'eau, une feuille blanche ou filtrer avec un entonnoir et filtre café pour compter les varroas.

Ramener par règle de trois pour 100 abeilles le taux d'infestation.

Cette ruche était ce jour un peu agressive et je me suis contenté de 150 abeilles. Il n'y avait pas de varroa retrouvé avec donc un risque plutôt faible en cette saison.

[Autre vidéo à consulter ici](#)

Quel traitement ?

Il doit être institué encore une fois le plus tôt en saison : septembre c'est déjà trop tard pour être pleinement efficace pour protéger les naissances d'abeilles d'hiver.

Voici un tableau récapitulatif des médicaments autorisés en France avec AMM ; mis à jour [par le GDS d'Occitanie](#), qui donne le choix comme vous le savez à des produits soit conventionnels soit agréés bio :

Substances	produits	modes d'application
amitraze	Apivar	Lanières
	Apitraze	Lanières
tau fluvalinate	Apistan	Lanières
fluméthrine	Polyvar Yellow	Lanières
	Bayvarol	Lanières
Thymol*	Thymovar	plaquettes
	Apiguard	Gel
	Apilife-Var	plaquettes
acide oxalique*	Api-Bioxal	Poudre
	OxyBee	Dispersion
acide formique*	MAQs	Bandes
ac oxalique+formique*	Varromed	Poudre

*Autorisées en Apiculture biologique

Que choisir ?

Les traitements conventionnels (fluvalinate, amitraz) ont introduits des résistances, particulièrement si les temps d'expositions n'ont pas été respectés ou dans le cas d'absence d'alternance de traitement chaque année. Il est probable que la nouvelle molécule proposée, la flumethrine (proche du fluvalinate) aura les mêmes soucis.

Le thymol a une activité plus faible et peut être insuffisant.

C'est pourquoi un traitement aux acides (oxalique et/ou formique) est souvent proposé en complément notamment par acide oxalique en sublimation (plus logique car voie externe)

[A noter que l'arrêté du 5 mai 2018](#) exonère de la réglementation des substances vénéneuses l'amitraz et l'acide oxalique destinés à la médecine vétérinaire pour le traitement des abeilles. En pratique cela veut dire **que l'achat des médicaments ne nécessite plus d'ordonnance d'un vétérinaire**. Par contre **l'apiculteur doit toujours utiliser les médicaments ayant une AMM**.

Exemple pour l'acide oxalique : soit Apibioxal ou OxyBbee mais sûrement pas acide oxalique pur et potentiellement dangereux du droguiste.

Rappelons que les GDSA peuvent vous procurer ces médicaments à prix coûtant avec des ristournes très intéressantes par rapport aux pharmacies qui peuvent difficilement vendre à l'unité ou à un prix trop élevé.

Je vous invite à [visionner cette vidéo](#) de nos amis apiculteurs belges sur la varroatose en 2018 (CARI). Leurs AMM sont légèrement différentes mais les réflexions sont intéressantes.